



# LE DROIT DE LA VIGNE ET DU VIN



« Le vin est exclusivement la boisson résultant de la fermentation alcoolique complète ou partielle du raisin frais foulé ou non ou du moût de raisin. »

## Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV)

C'est sûrement un des produits qui manque le plus lorsqu'on a envie, à Essex, de faire un bon dîner entre ami(e)s : du bon vin ! Que cela soit autour d'un Mercurey, d'un Hautes-Cotes de Nuit ou d'un Margaux, les étudiants en droit doivent avoir à l'esprit que cette boisson, qu'il convient de consommer avec modération, est régie par de multiples facettes du droit.

Lors d'une conférence avec le Collège de Droit à l'université Lyon 3 Jean Moulin, Michel DESILETS (avocat) et Yann JUBAN (adjoint au Directeur General de l'OIV) sont venus expliquer les différents éléments du droit applicables à la vigne et au vin.

### LE DROIT DE L'URBANISME

Lorsqu'on souhaite planter de la vigne, il est possible de le faire partout en France. Cependant, il est nécessaire de le faire en harmonie avec les règles d'urbanisme. A titre d'exemple, il doit être vérifié la parcelle où la vigne doit être plantée.

Si un viticulteur plante de la vigne dans un espace boisé classé par exemple, il s'expose à des poursuites correctionnelles.

### LE DROIT RURAL

Ce droit s'applique à la base des règles d'installations des exploitants. On doit pour planter de la vigne avoir la qualité d'exploitant et avoir une autorisation administrative pour exploiter un terrain.

On retrouve toutes les dispositions aux articles D.665-1 à D.665-13 du Code Rural.

### LE DROIT EUROPEEN

Ici, le cadre européen permet de comprendre le régime des autorisations de plantations ainsi que leur application en droit interne.

En effet, seuls certains cépages peuvent être plantés.

La labélisation des vins, à travers les catégories d'AOP ou d'IGP, provient de différents actes de l'Union Européenne (exemple : règlement 1151/2012).

### LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Avec la volonté de protéger l'environnement, il était nécessaire de protéger tant les sols que les alentours des plantations de vignes.

Ainsi, on entend parler dans l'actualité des zones de non-traitement, c'est-à-dire qu'il existe des distances de sécurité entre les zones de traitement des cultures de vigne et les habitations des riverains.

### LE DROIT DE LA CONSOMMATION

Il des mentions obligatoires sur les étiquettes des bouteilles, comme le millésime, le taux d'alcool, les différents avertissements de santé, le numéro de lot... (le droit de l'UE est très protecteur des consommateurs).

Concernant la présentation même des vins, c'est la fameuse loi EVIN qui encadre le tout.

### LE DROIT DE LA CONSTRUCTION

Pour les chais, qui sont les lieux de stockage des vins, il est possible de rechercher la responsabilité des constructeurs de la charpente du chai.

Dans quelle situation ? Tout simplement lors du phénomène d'aéro-contamination (le goût de bouchon) à cause des produits antifongiques du bois de charpentes !

### LE DROIT ADMINISTRATIF

Il existe de nombreux contentieux en droit administratif relatifs aux appellations des vins. Sur les aires d'appellation et la délimitation de celles-ci, le Conseil d'Etat joue un rôle essentiel.

Dans une affaire sur le « Pouilly-Fumé » de 1996, il va rappeler les aires de production et dire que le « Pouilly-sur-Loire » n'a pas l'appellation AOC, même si géographiquement proche des concurrents.

### LE DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Un vin est désigné par une marque. Ainsi, il y a de nombreux litiges sur les noms qui sont parfois identiques ou patronymiques.

Dans tous les cas, le droit de la propriété intellectuelle permet de rappeler que la marque domaniale est indétachable de l'exploitation qu'elle désigne. Ainsi, le producteur est protégé de fait.

Le droit de la vigne et du vin, comme il est mentionné dans les différentes cases, est divisible. La présentation ci-dessus ne reflète en réalité qu'une partie de l'immensité des droits applicables. L'influence du droit des sociétés (GAEC) et du droit fiscal (soumission à accises) sont des exemples typiques de cela.

Il existe des masters spécialisés dans cette matière, très reconnus dans les milieux professionnels du vin. Ces masters permettent de s'insérer dans le domaine en tant que juriste pour des viticulteurs ou bien permettent de devenir avocat spécialisé dans le domaine.

Au moment de la rédaction d'une dissertation, d'un essai, d'un mémoire voire de conclusions, n'oubliez pas de boire (avec modération) un bon verre de vin !



Rédigé par  
Arthur LAMBERT  
L3 droit public à Lyon3

# « Les femmes survivantes de violences »



**CONFERENCE**

**28 JANVIER**  
18H30-20H

2020

UT1 CAPITOLE  
AMPHI. OURLIAC

**VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE :  
QUELLE PRISE EN CHARGE POUR LES SURVIVANTES ?**

**MODÉRATRICE :**  
Florence **CROUZATIER DURAND** - Professeur de droit

**Me Isabelle DURAND** - Avocate au Barreau de Toulouse et membre d'Avocats Sans Frontières France (ASF France)

**Pierre EGEE** - Professeur de droit

**Suzon MARAIS** - Juriste au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)

**Frédéric SAVALL** - Médecin légiste

**INTERVENANTS**

AVOCATS SANS FRONTIÈRES France  
La où la défense n'a plus la parole

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE  
Collège Supérieur de Droit

Aujourd'hui, je vous présente un article portant sur un sujet au cœur du débat juridique et sociétal : celui des **femmes victimes de violences**. En effet, qu'elles soient conjugales, sexuelles, psychologiques, économiques, les violences restent malheureusement encore très présentes en France comme dans beaucoup d'autres États. Cependant, elles sont peu dénoncées ou reconnues par la justice, et les survivantes sont en général mal prises en charge. La conférence organisée par l'Université Toulouse Capitole I le mardi 28 janvier 2020 en collaboration avec l'organisation internationale « *Avocats Sans Frontières* », proposait une approche et une réflexion autour du **brûlant sujet des femmes survivantes de diverses violences**. Présentée par la Professeure de droit **Madame Florence CROUZATHIER-DURAND**, la conférence a laissé place à **trois intervenants** qui ont pris la parole l'un après l'autre pour s'exprimer sur le sujet de la soirée. Tout d'abord, **Monsieur Pierre EGEE**, avocat et Professeur de droit public, puis **Maître Isabelle DURAND**, avocate, enfin, **Monsieur Frédéric SAVALL**, médecin légiste.

**M.EGEE** s'est prononcé le premier : selon lui, la question des violences basées sur le genre et celle de la prise en charge des victimes survivantes relèvent d'un **problème de méthode, de principe, et de justice**. En effet, malgré une protection française par la *Convention d'Istanbul* ratifiée le 4 juillet 1972, et malgré l'intervention de la CEDH venant condamner les États défaillants comme dans « *Volodinac contre Russie* », la **peur d'agir** pour la victime et le **manque de reconnaissance** et de prise en charge font qu'il reste encore très compliqué pour une femme violentée de le dénoncer. Surtout que beaucoup de ces violences interviennent au

sein des relations « interpersonnelles ou intimes » comme l'explique le Professeur.

D'autres obstacles au succès d'un procès pénal sont par exemple la **question de la preuve** qui demeure difficile à apporter dans de nombreux cas, du fait de la nature de la violence mais aussi de la présomption d'innocence du défendeur.

Une loi plus récente, du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécialement aux femmes a pour objectif de renforcer les droits des femmes et de leur assurer une meilleure protection.



**Maître DURAND** a ensuite pris la parole : elle a commencé par définir ces violences qui sont, selon elle, « basées sur le genre » c'est-à-dire qu'elles sont spécifiquement dirigées contre une femme ou un homme **du fait de son sexe**. La réalité montre que ces violences sont plus souvent exercées sur des femmes du fait de la « **domination masculine de la société** », ce qui rend la question difficile à appréhender sur un plan juridique.

La législation a cependant évolué avec, sur le **plan international**, des conventions comme celle sur « *l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes* », ratifiée par la France en 1983. Cette dernière garantit à la fois les droits des femmes, mais prône également l'égalité des droits humains. La dernière loi française relative aux droits des femmes date du 28 décembre 2019 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle fixe un délai de délivrance de l'ordonnance de protection par le juge aux affaires familiales (JAF) à **dix jours** ; elle crée un **dispositif électronique** mobile anti-rapprochement ; et elle **exclue la médiation** en cas de violence intrafamiliale.

Selon l'avocate, deux problèmes majeurs persistent néanmoins : d'une part, le fait que la victime **n'est pas prise au sérieux** dans un nombre conséquent de cas, ou **qu'on l'a fasse culpabiliser pour la violence qu'elle a subi**. Ce problème tend à se réduire récemment, du fait d'un changement de mentalités et de services de police et de gendarmerie, qui sont davantage formés sur ces sujets. D'autre part, le **problème de société** : les femmes ont gagné les droits qu'elles ont, petit à petit, mais ils ne sont pas toujours respectés, car le principe de domination masculine reste consacré.

De plus, même si une victime gagne son procès contre son agresseur, une simple décision de justice ne suffit pas, il faut un **accompagnement social** pour que la personne soit prise en charge et mise en sécurité.

Enfin, le **médecin F. SAVALL** s'est exprimé sur le thème de la conférence : selon lui, le médecin légiste joue **deux rôles dans les situations de violences** : tout d'abord, un **rôle conventionnel**, où il apporte la preuve de la violence grâce à sa consultation médicale et son dialogue avec la victime. Il lui délivre ensuite un certificat attestant du type de lésion visible par exemple, basé sur ses constatations, son recueil de preuves et son évaluation médico-légale.

Ensuite, le rôle du médecin légiste tend à évoluer et à sortir du champ juridique pour intégrer **l'aspect sanitaire** dans la prise en charge des victimes. Ainsi, la médecine et le droit se combinent. Le médecin évoque aussi la question de l'autonomie de la victime et du secret professionnel qui est indispensable d'après lui, car il permet la confiance de la victime. Se pose alors le problème du **signalement**, c'est-à-dire lorsqu'un médecin peut signaler et porter à la connaissance des autorités judiciaires la situation de sa patiente si elle n'est pas en mesure de se protéger. Y-a-t-il une atteinte à la liberté et à l'autonomie de la victime ici, en plus de celle du secret professionnel ? Pour M. SAVALL, ce type de signalement ne devrait pas être considéré comme tel.

Il parle enfin des **partenariats** avec les acteurs extérieurs qu'il faut davantage développer. A titre d'exemple, on peut citer les partenariats avec les médecins traitants où le médecin légiste est de premier recours. D'autre part, il évoque qu'afin de garantir l'effectivité de la prise en charge, il est nécessaire de faciliter au sein des établissements hospitaliers l'accès aux victimes, en leur offrant par exemple, un entretien régulier.

**Voilà l'essentiel à retenir de cette conférence autant intéressante qu'enrichissante qui donne certaines réponses, mais soulève également de nouvelles questions...**



Rédigé par Raffaella PROUET



# On vous présente LOUIS-ANTOINE GILBERT



En partenariat avec Nanterre, Louis-Antoine a rejoint le double diplôme en 2014, car cette formation **correspondait à son profil**, étant issu d'un lycée bilingue et ayant la volonté de continuer à travailler en anglais et en français. A son retour en France, il a intégré un **Master 1 de Droit International**, car il était attiré par les matières enseignées.

- Quel parcours après la graduation ? Pourquoi cette formation plutôt qu'une autre ?

Un autre double-diplôme! Au sein du **Master droit Français-Common Law** c'est un partenariat entre Nanterre et the Washington College of Law à Washington DC.

- Actuellement, tu fais quoi ?

Je **termine ma deuxième année** à Washington, je travaille à temps partiel dans **un organisme de droit international de l'environnement**, le Center for International Environmental Law (CIEL)

- Tes projets professionnels ?

**Continuer** à exercer le droit international de l'environnement!

- Qu'est-ce que le double diplôme t'a apporté ? Que cela soit sur le plan personnel comme professionnel ?

La capacité à passer très rapidement d'un **système juridique à l'autre**, le double diplôme a aussi élargi ma **culture juridique**, comprendre des modèles différents c'est aussi comprendre leur histoire et la culture des pays dont ils sont issus.

Sur le plan professionnel, le double-diplôme **impressionne toujours les employeurs**, surtout aux Etats-Unis, quand ils voient deux diplômes de droit complètement différents sur un CV, c'est pour eux un signe d'une grande capacité de travail et une preuve de flexibilité. Le double-diplôme est presque la **formation "idéale"** pour quelqu'un qui voudrait faire du **droit international**.



- Quels conseils pour les années DD, mais aussi pour les recherches post-double diplôme ?

**Bien profiter des deux ans à Essex**, on nous le répète toujours mais c'est important, c'est deux années durant lesquelles on découvre une nouvelle matière fascinante dans le cadre accueillant qu'est Essex.

Les deux ans de retour en France sont plus difficiles mais **tout à fait faisables**, il ne faut pas se laisser décourager par l'ambiance un peu plus austère qu'à Essex et les professeurs plus exigeants (et la recherche épuisante de stages) !

**Astuce** : Pour ceux à Nanterre et qui font attention à leur budget, le restaurant universitaire est bon et pas cher.

Au niveau personnel, il faut accepter que certains moments vont être stressants, c'est la vie d'un étudiant (c'est la vie tout court aussi), mais il **ne faut pas oublier de vivre**, trouver un bon "*work-life balance*."

Après le Double-Diplôme **le monde nous est vraiment ouvert**, la formation ouvre beaucoup de portes en France comme à l'étranger.

Il ne faut pas hésiter à parler aux gens qui suivent des formations ou exercent dans un domaine qui vous intéresse, juste un petit mail et une rencontre peut vous indiquer une direction intéressante à suivre !



# On vous présente TRISTAN JAMBU-MERLIN



Tristan a intégré le double diplôme en 2006, en partenariat avec l'Université Nanterre. Pourquoi intégrer le DD ? « Ca semblait plus sympathique que la prépa scientifique » nous a-t-il répondu avec humour et on ne peut qu'approuver. Par la suite, Tristan a intégré le **Master 1 BDE Droit des Affaires**, dans la suite logique du parcours Essex / Nanterre selon lui.

- Quel parcours après la graduation? Pourquoi cette formation plutôt qu'une autre?

J'ai fait un **LLM European Union Law** à Reading, pour continuer le parcours anglais en association avec Nanterre. Puis je suis entré en **Master 2 Droit des Affaires à Paris 1** (Sorbonne).

- Actuellement, tu bosses dans quoi?

Je suis **Collaborateur Senior dans l'équipe banque-finance du cabinet Allen & Overy LLP** à Paris.

Pour faire court, j'aide les banques et les entreprises à prêter et emprunter de l'argent. Ceci passe par la structuration d'une transaction (la structure de financement sera différente selon qu'il s'agit d'un financement corporate, de matières premières, d'entreprise en difficulté, d'acquisition avec effet de levier, de projet, etc...), puis la rédaction et la négociation des documents de financement (contrat de crédit, contrat intercréanciers, sûretés, etc...). En tant que collaborateur senior, mon rôle est également d'**accompagner les plus jeunes dans l'acquisition de leur savoir-faire**.

- Tes projets professionnels?

Je souhaite continuer le métier d'avocat.

- Qu'est ce que le DD t'a apporté dans ta vie professionnelle?

Une **bonne compréhension des deux systèmes juridiques**, qui m'est utile tous les jours dans mon travail.

- Des conseils pour les années de DD ou pour les recherches post-DD?

Pour espérer travailler dans mon domaine, et plus généralement dans une spécialité "d'affaires" dans un gros cabinet, ce qui comptera bien davantage que l'intitulé de votre deuxième ou troisième M2 ou le nom du professeur qui le dirige, c'est, sans ordre particulier :

- avez-vous déjà fait des **stages intéressants ?**
- **maîtrisez-vous parfaitement l'anglais juridique ?**
- **montrez-vous en entretien une attitude de bosseur pro-actif et curieux... et sympa ?** Le reste c'est de la littérature...



# On vous présente SOLENE BOUF-WAGNER



En partenariat avec Lyon 3, Solène a intégré le DD en 2012. Elle a rejoint la formation dans l'idée de vivre de faire des études à **visée internationale**, de s'expatrier, tout en restant dans un cursus reconnu en France. A son retour en France, elle a choisi de faire un **Master 1 Droit International et Européen**, car les matières lui plaisaient (notamment par le lien avec la géopolitique), et pour garder cette ouverture qui permet de travailler à l'international.

- Quel parcours après la graduation ? Pourquoi cette formation plutôt qu'une autre ?

J'ai fait un **Master 2 Droits de l'Homme à l'Université Nanterre Paris X**. La matière des droits fondamentaux me donnait envie depuis les années à Essex : à la fois intellectuellement passionnante, en constante évolution, mais aussi une manière de **mettre le droit au service du progrès social** !

- Actuellement, tu fais quoi ?

Je suis **juriste chez France Terre d'Asile**, une association qui œuvre pour **l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés**. Je monte les dossiers d'asile directement en lien avec les personnes, ce qui nécessite des recherches géopolitiques, juridiques, rédaction, recherche de preuve etc... C'est très enrichissant d'un **point de vue professionnel mais aussi humain** !

- Tes projets professionnels ?

J'aimerais **repartir pour l'étranger**, probablement un pays du Moyen Orient.

- Qu'est-ce que le double diplôme t'a apporté ? Que cela soit sur le plan personnel comme professionnel ?

D'un point de vue personnel : une **ouverture d'esprit**, une certaine **confiance en soi**, et des **amis** que je garde encore aujourd'hui.

D'un point de vue professionnel : un **anglais juridique courant**, un point fort dans le CV (notamment au moment des candidatures aux Master 2 et premiers stages), des **connaissances approfondies** dans certaines matières suivies à Essex...

- Quels conseils pour les années DD, mais aussi pour les recherches post-double diplôme ?

**Pour les années en Angleterre** : profitez des connaissances et de la disponibilité des enseignants d'Essex, n'hésitez pas à vous engager dans les associations (hyper valorisé après).

**Pour les années de retour en France** : la transition est difficile, mais restez motivés, on rattrape vite le niveau !

**Pour le post-DD** : visez haut ! Et ayez confiance en vous, le double diplôme vous ouvre plus de portes que vous ne l'imaginez. Si vous le pouvez, commencer à vous créer un petit réseau professionnel le plus tôt possible.





# On vous présente OLIVIER AUBERT

En partenariat avec Nanterre, Olivier a rejoint le double diplôme en 2012, en raison de son amour pour l'anglais, mais aussi parce qu'étudier en Angleterre lui semblait la **façon la plus stimulante d'aborder le droit**. A son retour en France, il a intégré un **M1 de droit des affaires**, étant attiré par l'aspect international de ce domaine.



- Quel parcours après la graduation ? Pourquoi cette formation ?

Après un **Master 2 Juriste Européen des Affaires**, j'ai effectué un premier stage en cabinet d'affaires pendant lequel j'ai pris conscience que **ma vocation était toute autre**. En effet, je suis passionné par l'armée notamment depuis que je suis tout petit. Je suis donc allé à Sciences-Po préparer les concours d'officier de police et de commissaire. Ayant raté les deux, je me suis orienté vers les concours de l'Armée et de la Police et j'ai opté pour la Gendarmerie. J'ai fait une formation **d'officier sous contrat infanterie dans l'armée de terre**.

- Actuellement, tu fais quoi ?

Je suis **sous-lieutenant à l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale**. J'aime mon métier, et il y a un vrai esprit de corps : une solidarité et une identité forte qui te permet de ressentir un vrai sentiment d'appartenance.

- Tes projets professionnels ?

Pourquoi pas à long terme basculer dans la magistrature par un concours passerelle ?

- Qu'est-ce que le double diplôme t'a apporté ? Que cela soit sur le plan personnel comme professionnel ?

La maîtrise de **l'anglais** et une grande capacité **d'adaptation** qui m'a permis d'oser la réorientation.

- Quels conseils pour les années DD, mais aussi pour les recherches post-double diplôme ?

**Profitez de cette période unique du DD** pour faire des activités productives et apprendre l'anglais. Notamment, prenez part à des sociétés, des clubs (rugby), trouvez un petit job ou faites du volontariat: bref que cette période vous élève et vous comble.

Pour les recherches post-double diplôme, pesez-vous la question **de ce qui vous plaît vraiment**: tout vous est encore accessible!



# On vous présente ELISA DEUFFIC



En partenariat avec Nanterre, Elisa a rejoint le double diplôme en 2015, après avoir hésité pour la licence de droit classique à la Sorbonne. C'est finalement la **double compétence**, ainsi que la possibilité de passer deux ans en **Angleterre** qui ont motivé Elisa à choisir le double diplôme, qu'elle nous précise ne pas regretter ! A son retour, elle a décidé d'intégrer un **Master 1 de droit des affaires**, car ce domaine l'attirait.

- Quel parcours après la graduation ? Pourquoi cette formation ?

J'ai fait un **Master 2 Opérations et Fiscalité Internationales des Sociétés** à Paris 1 Panthéon-Sorbonne parce qu'il allie le droit des sociétés et ce qui s'y rattache, avec le droit fiscal composante indispensable pour les stratégies des entreprises.

- Actuellement, tu fais quoi ? Des projets professionnels ?

Je suis donc toujours **étudiante**. J'aimerais devenir **avocate en droit des affaires** !

- Qu'est-ce que le double diplôme t'a apporté ? Que cela soit sur le plan personnel comme professionnel ?

Le double diplôme, c'est avant tout une **expérience très enrichissante**, et qui permet de se différencier d'étudiants français plus « classiques » en justifiant un bon niveau d'anglais, notamment juridique et une capacité à travailler dans **plusieurs systèmes juridiques** en parallèle.

- Quels conseils pour les années DD, mais aussi pour les recherches post-double diplôme ?

Il ne faut **pas négliger les cours de droit anglais**, bien qu'ils paraissent plus simples et plus pratiques que les cours de droit français des deux premières années, parce qu'il est tout à fait possible d'avoir une très bonne note (ce qui aide pour la mention) tout comme de devoir passer aux rattrapages. Souvent les étudiants du double diplôme sont plus stressés concernant les matières de droit français (peut être est-ce dû à la méthode utilisée par les facs françaises) et le coursework des matières anglaises passe un peu à la trappe.

Pour ce qui est de l'orientation post-DD, je recommande vivement de se faire une **liste avec les différents masters qui nous intéressent** avec notamment les dates d'ouverture des candidatures, ainsi que les deadlines pour envoyer. Il faut s'assurer que les dossiers ne sont à envoyer que par **eCandidat** et qu'il ne faut pas les envoyer en version papier avant cette même **deadline** (attention ce n'est pas toujours écrit dans les grandes lignes).

**Sinon, profitez un maximum du temps libre à Essex** pour faire des activités extra-scolaires, parce que le retour en France va être nettement différent !



# On vous présente ALAIN GATIGNOL



Si Alain a rejoint Essex, c'est un peu par hasard. Il s'est inscrit pour une double licence, droit et anglais, à Paris X Nanterre, et on lui a proposé de rejoindre la **première promotion** de la double maîtrise. Il a accepté, et a donc intégré le double diplôme. Ensuite, il est rentré à l'université de Nanterre, et a suivi le **Master 1 Droit privé, mention droit social**. Pourquoi ? Tout simplement car le droit social lui plaisait !

- Quel parcours après la graduation ?

J'ai suivi le **Master 2 professionnel, Droit social & Gestion des Ressources Humaines à Paris Nanterre**, en prolongement de mon Master 1 et compte tenu de mon appétence pour le droit social.

- Actuellement, tu bosses dans quoi ?

Je suis avocat, exerçant exclusivement en droit social.

- Des projets professionnels ?

Je suis en cours de création de mon propre cabinet !

- Qu'est ce que le DD t'a apporté dans ta vie professionnelle et personnelle ?

- **Ouverture d'esprit.**
- Savoir **douter et raisonner** en dehors de sentiers battus.
- **L'anglais juridique.**

Et de **belles rencontres** avec les camarades de promo, sans compter Audrey Guinchard qui a porté le double diplôme sur les fonds baptismaux et à qui on doit tant !

- Des conseils pour les années de DD ou pour les recherches post-DD ?

**Think out of the box.** Be bold. Et il n'y a pas que le droit. Faites ce que vous aimez faire après.



# On vous présente JULIETTE SUSSAN



Juliette a intégré le double-diplôme en 2013. Elle nous avoue que le droit n'était pas réellement une vocation pour elle. Mais en Terminale, l'un de ses critères principaux était de choisir **une formation lui permettant de partir à l'étranger**. En cela, le double diplôme répondait parfaitement à ses attentes. En 2015, elle a rejoint Lyon 3, et ensuite le **Master 1 Droit International**, qui lui paraissait un choix logique dans la continuité du double diplôme, et en accord avec sa volonté de travailler dans un cadre international.

- Quel parcours après la graduation ?

Après la graduation, j'ai changé de voie et ai étudié **l'Histoire de l'Art à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à l'Ecole du Louvre**. Cette formation, qui me passionne, m'a permis d'obtenir les diplômes nécessaires pour passer le concours de commissaire-priseur (qui requiert une licence en droit et une licence en histoire de l'art).

- Actuellement, tu bosses dans quoi ?

Je suis encore étudiante, actuellement en **Master 2 de recherche en Histoire de l'Art de la Renaissance** à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et en dernière année du premier cycle de l'Ecole du Louvre.

- Des projets professionnels ?

Dans un premier temps, passer tous les examens nécessaires à l'exercice de la profession de commissaire-priseur. Ensuite, **diriger des ventes volontaires** !

- Qu'est ce que le DD t'a apporté dans ta vie professionnelle et personnelle ?

Dans un premier temps, **une excellente maîtrise de l'anglais**. Le double diplôme permet aussi de **se différencier** et donc **d'accéder à de très bonnes universités**, françaises ou non. Sur le plan personnel, le double diplôme apporte **une grande ouverture d'esprit** (et évidemment, de très bonnes expériences, surtout à Essex).

- Des conseils pour les années de DD ou pour les recherches post-DD ?

Surtout, **profiter des années anglaises**, le retour en France étant assez intense. Ensuite, je vous conseillerais de **vous spécialiser dans ce qui vous passionne**, quitte à changer de voie : le droit est toujours un plus, et le double diplôme ouvre plus de portes qu'on ne le pense !



# On vous présente HADRIEN BEZOMBES



En partenariat avec Nanterre, Hadrien a intégré le DD en 2014. Il nous avoue avoir tenté le DD car il avait raté le concours Sciences Po. A son retour en France en 2016, il a fait un **Master 1 de Droit des Affaires**. Pourquoi ? « Le droit public c'est vraiment pas pour tout le monde » dit-il !

- Quel parcours après la graduation ? Pourquoi cette formation plutôt qu'une autre ?

Je suis parti en **école de commerce** afin d'acquérir une double formation droit/école de commerce et ainsi finir en cabinet d'avocat de droit des affaires. Admis à **l'Emlyon, l'EDHEC et l'ESCP**, j'ai préféré la première en raison de son projet pédagogique si différent de ce que j'avais pu connaître dans une formation de droit classique. J'avais également envie de **tourner la page** et je ne voulais pas vraiment rester à Paris.

NB : La raison principale pour laquelle je n'ai pas poursuivi en M2 étant que le **style d'apprentissage à l'université ne me convenait pas**. En effet, même si le contenu des cours était très intéressant, la façon dont il était distribué ne me plaisait pas.

- Actuellement, tu fais quoi ?

Je suis actuellement en **stage de césure à Londres** après avoir réalisé ma première année à l'Emlyon. Je suis stagiaire en tant que bras droit de PDG dans une **startup d'événementiel sportif** intitulée Super League Triathlon. Même si mon stage n'a rien avoir avec le droit, les compétences acquises tout au long de mon parcours à Nanterre et à Essex constituent de **réels atouts** dans les différentes missions qui me sont confiées.

- Tes projets professionnels ?

Je suis encore **incertain pour l'instant**. Je suis un vrai passionné de **sport**, et pendant très longtemps je pensais ne pas pouvoir concilier cette passion avec un projet professionnel ambitieux.

Toutefois maintenant je réalise que c'est **possible**. Donc pourquoi pas allier **le droit, le management et le sport** dans un futur proche. Une carrière au Comité olympique, dans des grandes fédérations sportives, en droit du sport ... je n'exclus rien.





- Qu'est-ce que le double diplôme t'a apporté ? Que cela soit sur le plan personnel comme professionnel ?

En Angleterre, j'ai essentiellement appris à **travailler en groupe** avec des projets en tutorial (TD), mais également à **réaliser des travaux de recherches** très poussés lors des différents courseworks (dissertation).

Surtout, je me suis surtout réellement **épanoui personnellement** et c'est quelque chose qui n'a pas de prix. En France, l'éducation est plus axée sur l'assimilation de connaissances en masse, et nécessite donc de la rigueur et du sérieux dans l'apprentissage. Les deux périodes se complètent bien entre elles, et nous **transforment ainsi en étudiants complets** prêts à affronter un grand nombre de problématiques juridiques.

**Professionnellement** parlant, mes stages de un à deux mois, m'ont apporté un petit **aperçu sur le monde du travail**, et plus précisément, sur ce que cela représentait de travailler dans le droit. Toutefois, pour vraiment avoir des responsabilités et se développer professionnellement, un **stage de six mois** représente une vraie plus-value sur un CV.

- Quels conseils pour les années DD, mais aussi pour les recherches post-double diplôme ?

Il faut **rester ouvert d'esprit** et ne pas se limiter au droit. Le droit ouvre énormément de portes, mais cela serait dommage de se cantonner à travailler dans un cabinet selon moi, alors **qu'il y a tellement de possibilités**.

Au sein du DD, je pense qu'il faut **vraiment profiter de ses années** à Essex en rejoignant des clubs/assos... Profiter du fait que vous avez si peu d'heures de cours pour vous épanouir le plus possible !!!



# On vous présente YASMIN AFINA

En partenariat avec Toulouse, Yasmin fait partie de la promo 2013-2017.



- En Terminale, pourquoi avoir opté pour le DD ?

Je n'avais pas forcément d'ambition de poursuivre une carrière dans le monde juridique. Néanmoins, je savais que je souhaitais me lancer dans les **relations internationales** ; et après avoir parlé à des professionnels dans le domaine (des diplomates, des fonctionnaires internationaux, etc.), on m'a conseillé de faire du droit international.

Je souhaitais suivre une formation qui me permettait d'aller au **Royaume-Uni**, et en faisant mes recherches j'ai trouvé l'Université d'Essex très chouette !

- L' intitulé de ton Master 1 ? Pourquoi celui-ci ?

**Master 1 Droit International.** Ma passion pour le **droit international humanitaire** s'est confirmée lors de ma L3 et lors de mon stage au sein du **Bureau des Affaires de Désarmement de l'ONU** à la fin de ma L3. J'ai donc choisi ce Master 1 car c'était la seule option me permettant d'avoir un maximum de cours allant dans cette direction.

- Quel parcours après la graduation ? Pourquoi cette formation plutôt qu'une autre ?

J'ai fait un **LL.M.** au sein de la Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights à Genève, en **droit international humanitaire et droits de l'Homme**. J'ai choisi cette formation car les cours correspondaient parfaitement à mes intérêts et mes projets professionnels, et bien sûr pour le **prestige de la formation**, les professeurs ainsi que les opportunités me permettant de construire un réseau à Genève et au-delà.

En plus de cela, je travaillais en tant que **consultante à mi-temps à l'ONU**, au sein de l'Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR). Il faut dire que **le fait d'être à Genève** joue énormément en notre faveur si on considère une carrière dans les relations internationales et/ou en droit international public.

- Actuellement, tu fais quoi ?

Suite à mon LL.M., je suis **restée à l'ONU en tant que consultante** à temps plein pour quasiment un an. Je suis maintenant **revenue à Essex pour un doctorat** à temps plein. Je ne sais pas vraiment comment traduire cela en français, mais mon doctorat porte sur "*the reliability of artificial intelligence in military targeting*". Il s'agit en gros de rechercher comment le droit international humanitaire s'applique **sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre des conflits armés**.

En parallèle, je travaille également à mi-temps à **Chatham House**, un *think-tank* basé à Londres dédié à la **recherche en relations internationales**. Je travaille dans le département dédié à la **sécurité internationale**, où j'assiste dans les projets de recherche reliés entre autres aux armes nucléaires, la cybersécurité et la sécurité spatiale.



- Tes projets professionnels?

J'espère pouvoir continuer dans le **domaine de la recherche**. Je suis passionnée par toute question reliée à la sécurité et défense, les nouvelles technologies, ainsi que le DIH donc j'aimerais idéalement continuer dans ce domaine. Je ne pense pas que la diplomatie soit pour moi, mais je n'exclus pas de retourner à l'ONU pour bosser au sein de l'organisation-même.

- Qu'est-ce que le double diplôme t'a apporté ? Que cela soit sur le plan personnel comme professionnel ?

Grâce au double-diplôme, j'arrive facilement à **m'adapter à diverses situations**, que ce soit dans le cadre professionnel ou académique, tant en français que en anglais.

Le double-diplôme demande énormément de **rigueur, de patience et surtout de persévérance** - qualités qui aujourd'hui me sont plus que utiles !

La **diversité** des cours et options tant à Essex que à Toulouse est également un atout pour explorer différents domaines et vraiment trouver **ce que l'on aime**.

D'un point de vue personnel, le double-diplôme m'a également permis de rencontrer de **très bons amis** avec qui je suis encore proche aujourd'hui !

- Quels conseils pour les années DD, mais aussi pour les recherches post-double diplôme ?

Surtout, **commencez à former votre réseau dès maintenant**, que ce soit avec les professeurs, les professionnels que vous rencontrez pendant les networking events, les doctorants, etc.

Veillez également à **garder très bon contact avec les professeurs d'Essex** même lorsque vous serez en France, et même lorsque vous aurez terminé le double-diplôme. À Essex, ne soyez pas timides et n'hésitez pas à leur parler, que ce soit pour poser des questions reliées aux cours, ou même pour vos projets et ambitions académiques/professionnels. Personnellement, les professeurs du double-diplôme m'ont énormément **soutenu dans tous mes projets**, qu'ils soient académiques ou professionnels, et **je n'en serai pas là sans eux** ! Leur soutien, leurs conseils et leurs lettres de recommandation m'ont permis entre autres d'accéder à mon LL.M., de donner une présentation aux Nations Unies à New York, de décrocher des stages géniaux, et d'obtenir une bourse pour financer mon doctorat.

Surtout à Essex, n'hésitez pas à envoyer des mails et à vous présenter **auprès des professeurs qui ne sont pas forcément les vôtres**. C'est ce que j'ai fait avec mon directeur de thèse dès ma première année à Essex. J'ai trouvé ses publications intéressantes et même si il n'enseigne que les étudiants en Master, je lui ai envoyé un email pour lui demander un meeting et depuis on a gardé bon contact, ce qui me permet aujourd'hui de faire une thèse sous sa direction.

Aussi, **ne restez pas entre français**. Soyez actifs dans au moins une "society" (autre que la French Connection ...) ou un sports club.

